

Demander un certificat de grossesse

Le certificat de grossesse est un document médical qui atteste qu'une femme est enceinte.

Qui peut faire la demande ?

Toute femme enceinte peut demander à se faire établir un certificat de grossesse afin de bénéficier notamment des droits attachés à sa condition de femme enceinte.

Quels sont les documents à fournir ?

- Une pièce d'identification
- Le carnet de consultation prénatale (CPN)
- Les résultats de l'échographie obstétricale

Quel est le coût ?

Le coût de la délivrance d'un certificat de grossesse varie en fonction des structures sanitaires pour les structures publiques, la gratuité est de mise.

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un certificat médical de grossesse.

Quel est le délai de délivrance ?

Immédiat.

Que faire en cas de perte ?

Il faut refaire une visite médicale en présentant les mêmes documents.

Où s'adresser ?

A toute structure sanitaire publique ou privée.

Pour en savoir plus

- Dans les établissements hospitaliers
- Direction générale de la Santé

Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Fann résidence
Rue Aimé Césaire - BP 4024 - Dakar

Téléphone : 33 869 42 42 /33 869 42 10

Site Web: <http://www.sante.gouv.sn>